

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet
ZAC des Quais.
Viographie

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 octobre 2008, le Conseil Municipal a dénommé les nouvelles voies du quartier Libération.

Trois de ces rues, sur le secteur nord, n'ont pas été créées, le projet de renouvellement urbain de l'aménagement du quartier « Rosa Parks » ayant évolué, et les liaisons transversales entre la rue Yves du Manoir et la rue du Général de Gaulle ayant été abandonnées.

Les noms qui avaient été réservés pour ces voies étaient : rue Aimé Césaire, rue Martin Luther King et rue Pierre Kaldor.

Par ailleurs, le projet de la ZAC des quais a intégré de nouveaux équipements, notamment un parking en silo qui sera exploité par ParCUB et un parking « poids lourds » destiné au fonctionnement de la grande salle de spectacles. L'accès à ces équipements a nécessité la création de trois voies qu'il convient de dénommer afin d'assurer leur localisation et adressage.

Il est proposé de nommer ces trois rues en utilisant les dénominations qui n'ont pas été utilisées sur le quartier Libération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques réunie en date du 15 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE des dénominations des voies suivantes :

Définition de la séquence	Dénomination technique (selon le plan joint)	Dénomination retenue
Voie à sens unique entre les ilots U1 et U2 entre l'avenue Jean Alfonsea et la voie nouvelle parallèle à l'avenue Jean Alfonsea	U1 / U2	rue Martin Luther King
Voie à double sens entre les ilots J1 et J2 entre l'avenue Jean Alfonsea et la voie nouvelle parallèle à l'avenue Jean Alfonsea	J1 / J2	rue Aimé Césaire
Voie à sens unique, parallèle à l'avenue Jean Alfonsea, entre les quais de la Souys et la rue Marcel Paul	Voie nouvelle	rue Pierre Kaldor

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	
Abstention :	6

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU